



PROCÈS-VERBAL

Le conseil de la municipalité de Chesterville, siège en séance ordinaire le lundi 4 mai 2020 à 20 h 00 par messenger.

Sont présents à cette vidéoconférence

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller
Monsieur Frédéric Flibotte
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Vincent Desrochers

Assiste également à la séance, par messenger, Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 338-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence (messenger).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Flibotte, appuyé par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

« Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence (messenger).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020
- 3. Questions du public sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation et affaires juridiques**
- 6. Finance**
 - 6.1. Dépôt et adoption de la liste des comptes du mois d'avril 2020
- 7. Administration générale**
 - 7.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 7.2. Demande remboursement d'intérêts sur compte de taxes
 - 7.3. Infotech - Achat de banque d'heures
 - 7.4. Embauche employé, aide voirie – temporaire
 - 7.5. Soumission – projet – maison des jeunes - MON MUR DE GRAFF
 - 7.6. Annulation du congrès ADMQ – Inscription de madame Joanne Giguère annulée – Résolution 2020-03-082
 - 7.7. Protecteur en plexiglass – bureau municipal
- 8. Sécurité publique**
- 9. Transport routier et voirie**
- 10. Hygiène du milieu**
- 11. Urbanisme**
 - 11.1 Annulation du congrès de la COMBEQ 2020 – Inscription monsieur Vincent Roy annulé – Résolution 2020-03-096
 - 11.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle avec Copernic 2020-2021
- 12. Loisirs et culture**
 - 12.1. Programme d'assistance financière – Loisir Sport – Centre-du-Québec
 - 12.2. Déroulement du camp de jour au centre communautaire – s'il y a lieu (COVID-19) - école non accessible
 - 12.3. Loisir collectif des montagnes – Deuxième édition MARCHÉS NOMADES
 - 12.4. Camp de jour - Politique des saines habitudes de vie durant la saison estivale
 - 12.5. Reconduction de l'entente pour la saison de balle
 - 12.6. Demande d'appui financier – Service entraide Hauts Reliefs
 - 12.7. Politique de dons et commandites
- 13. Varia**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de l'assemblée**

1. Adoption de l'ordre du jour

2020-05-131

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

2020-05-132

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 6 avril 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation et affaires juridiques

6. Finance

6.1 Dépôt et adoption des comptes du mois d'avril 2020

2020-05-133

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 139 557.09 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2020 de la municipalité de Chesterville, totalisant 139 557.09 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La secrétaire-trésorière dépose les documents relatifs aux déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil, en vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

7.2 Demande de remboursement d'intérêts sur compte de taxes de monsieur Sylvain Ouellette et madame Manon Allard

2020-05-134

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 981 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE les taxes portent intérêt, à raison de 18 % par année, à l'expiration du délai prévu en vertu de l'article 1013 du CM;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE la demande de remboursement des intérêts payés sur le compte de taxes matricule no. 0488668547 au montant de 2 240.95 \$ soit refusée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Infotech - Achat de banque d'heures

2020-05-135

CONSIDÉRANT QUE les heures en banque avec Infotech, diminuent rapidement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat d'ajout d'heures est illimité, c'est-à-dire, aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures;

Sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

D'acheter une banque d'heures supplémentaires de 14 heures avec Infotech, au coût de 1 120,00 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Embauche employé, aide-voirie – saison estivale

2020-05-136

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre supplémentaire durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Moreau a refusé le contrat d'été;

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QU'un poste soit ouvert afin de combler les besoins;

QUE monsieur Vincent Desrochers, maire, et madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité un contrat de travail à durée déterminée à ce nouvel employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Soumission – Projet - maison des jeunes - MON MUR DE GRAFF

2020-05-137

CONSIDÉRANT que le rôle principal de la travailleuse de milieu est de faire la prévention de la criminalité auprès des jeunes de 12 à 25 ans à Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE madame Alycia Leclerc, travailleuse de milieu des Hauts-Reliefs, souhaite construire et installer à Chesterville, un espace destiné aux graffitis et ainsi faire place à l'expression des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet est de favoriser l'implication des jeunes de Chesterville dans leur communauté et de renforcer leur sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QU'il serait grandement apprécié que ce projet soit mis en place d'ici la fin de l'été 2020 selon les conditions de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE ce mur de graffitis pourrait devenir un point de rencontre pour la travailleuse du milieu et les jeunes de Chesterville;

CONSIDÉRANT QUE le partenariat avec la municipalité serait un élément clé dans ce projet;

Sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE la municipalité assume les coûts reliés à la construction de la structure, estimés à 500 \$ environ;

QUE l'emplacement pour installer la structure du mur soit choisi en collaboration avec la travailleuse du milieu des Hauts-Reliefs et la municipalité;

QU'un comité de jeunes soit mis sur pied afin de solliciter leur participation à chaque étape du projet;

QU'une journée d'inauguration du mur de graffitis soit organisée afin de faire connaître à toute la population le projet et ses objectifs, dans le but d'avoir une plus grande portée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Annulation du congrès ADMQ – Inscription de madame Joanne Giguère annulée – Résolution 2020-03-082

2020-05-138

CONSIDÉRANT L'intérêt de madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière, de participer au congrès ADMQ, du 17 au 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie, ce congrès a été annulé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé une dépense de 970,80 \$, plus les taxes applicables pour permettre à madame Giguère de s'inscrire au congrès 2020 de l'ADMQ;

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QU'il n'y a pas de remboursement dû au fait qu'aucune somme n'a été déboursée, à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Protecteur en plexiglass – bureau municipal

2020-05-139

CONSIDÉRANT QUE de la protection contre le virus COVID-19 doit être mis en place pour protéger le personnel de bureau;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été fait pour 2 plexiglass;

CONSIDÉRANT QUE 2 protecteurs en plexiglass, suspendus, pour la somme approximative de 450.00 \$ plus les taxes applicables;

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité autorise cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

9. Transport routier et voirie

10. Hygiène du milieu

11. Urbanisme

11.1 Annulation du congrès de la COMBEQ 2020 – Inscription monsieur Vincent Roy annulé – Résolution 2020-03-096

2020-05-140

CONSIDÉRANT L'intérêt de monsieur Vincent Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement à participer au congrès de la COMBEQ 2020, du 30 avril au 2 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie, ce congrès a été annulé;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont répartis entre les trois municipalités pour lesquelles monsieur Roy offre des services et que la part pour la municipalité de Chesterville est d'environ 500 \$ plus les taxes applicables pour permettre à monsieur Vincent Roy de s'inscrire à ce congrès;

Sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QU'il n'y a pas de remboursement, dû au fait qu'aucune somme n'a été déboursée, à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Renouvellement de l'adhésion annuelle avec Copernic 2020-2021

2020-05-141

CONSIDÉRANT QUE Copernic s'engage à assurer la concertation entre tous les intervenants sur l'ensemble du bassin versant et à adopter une vision de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE Copernic demande à la municipalité de Chesterville un appui en renouvelant son adhésion pour l'année 2020-2021 comme membre pour une somme de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE Copernic est un organisme à but non lucratif, dont la mission est de promouvoir la gestion intégrée des ressources du bassin versant de la rivière Nicolet afin de favoriser la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et la pérennité économique de ses usages;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE la Municipalité de Chesterville accepte de renouveler son adhésion à titre de membre en autorisant une somme de 50,00\$ pour acquitter la contribution demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1 Programme d'assistance financière – Loisir Sport – Centre-du-Québec

2020-05-142

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville participe au projet Séances d'activités physiques en plein air;

CONSIDÉRANT QUE madame Véronique Labbé, entraîneur, offre à la municipalité via le site internet un entraînement, 2 fois par semaine, dans le cadre du défi santé;

CONSIDÉRANT QU'il y a des frais reliés à son travail;

Sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Frédéric Flibotte;

Il est résolu

QUE la municipalité autorise un montant de 500 \$ comme rémunération à madame Véronique Labbé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Déroulement camp de jour au Centre Communautaire – école non accessible

2020-05-143

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour aura lieu selon les détails et consignes gouvernementales qui suivront dans les semaines à venir;

CONSIDÉRANT QU'il est important de se positionner afin d'être prêt à recevoir les enfants, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE l'école ne sera pas accessible cet été pour les activités du camp de jour, à cause des travaux de peinture;

CONSIDÉRANT QUE les activités auront lieu au centre communautaire, ce qui implique beaucoup moins d'espace;

Sur proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Chantal Desharmais;

Il est résolu

QUE la récréologue prévoit comment gérer la situation, pendant la mesure d'urgence sanitaire du COVID-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Loisir collectif des montagnes – Deuxième édition – Marchés nomades

2020-05-144

CONSIDÉRANT QUE loisirs collectifs des montagnes prévoit une deuxième édition des marchés nomades cet automne;

CONSIDÉRANT QU'il faut valider avec la MAPAQ si les marchés pourront avoir lieu malgré la situation du COVID-19, rendu à cette période de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les dates ont été choisies par les différentes municipalités pour la tenue du marché;

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Chesterville, ce marché aurait lieu le 5 septembre 2020;

Sur proposition du conseiller Lawrence Hall, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville valide avec la MAPAQ si les marchés pourront avoir lieu malgré la situation du COVID-19, rendu à cette période de l'année;

QUE cette deuxième édition des marchés nomades, ait lieu selon le déroulement de l'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Camp de jour - Politique des saines habitudes de vie durant la saison estivale

2020-05-145

CONSIDÉRANT QU'il est important de donner à chaque jeune, un environnement favorable;

CONSIDÉRANT QU'il est important de mettre en place des conditions optimales à son développement global;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précise l'ensemble des conditions qui définissent les environnements favorables aux saines habitudes de vie au sein d'un camp d'été;

CONSIDÉRANT QUE cette politique mise sur des mesures structurantes, ce qui assure au camp que les modifications apportées à ses pratiques seront durables;

Sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville autorise la mise en place de cette politique, selon les modalités des pratiques détaillées dans cette politique.

QUE cette politique soit applicable selon la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5 Reconduction de l'entente pour la saison de balle

2020-05-146

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie, les mesures de distanciation en vigueur au Québec ne permettent pas la tenue de matchs de balle donnée, pour le moment;

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

DE reconduire l'entente avec les loisirs de Chesterville pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6 Demande d'appui financier - Service entraide Hauts Reliefs

2020-05-147

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que ses citoyens aient accès à un service de sécurité alimentaire de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs propose un tel service aux municipalités de Saints-Martyrs-Canadien, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham et Chesterville depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'entraide des Hauts-Reliefs demande aux quatre municipalités bénéficiaires de contribuer annuellement au fonctionnement de l'organisme par une cotisation financière de 500 \$ afin d'assurer la pérennité du projet, d'acquérir et maintenir l'équipement requis, de bonifier les paniers des usagers et de maintenir un service structuré;

CONSIDÉRANT QUE devant l'importance du service, la municipalité a octroyé un montant de 500 \$ au Service d'entraide des Hauts-Reliefs pour soutenir l'organisme dans la réalisation de son mandat en 2016 et 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite confirmer son support annuel pour la réalisation du mandat du Service d'entraide des Hauts-Reliefs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Lawrence Hall;

Il est résolu

QUE, au même titre que les trois autres municipalités bénéficiaires, la municipalité de Chesterville s'engage à verser une contribution financière de 500 \$ par année au Service d'entraide des Hauts-Reliefs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.7 Politique de dons et commandites

2020-05-148

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer, par l'adoption d'une politique, le processus d'évaluation des demandes adressées au conseil municipal en tenant compte des orientations prises au fil des ans;

CONSIDÉRANT QUE les critères établis dans les politiques des dons et commandites doivent être établis en fonction de projets ou d'activités qui correspondent avec les orientations des politiques municipales;

Sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Gilles Fortier;

Il est résolu

D'adopter la politique de dons et commandites annexés à la présente, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2020-05-149

Sur proposition du conseiller Frédéric Flibotte, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers
Maire

Joanne Giguère
Directrice générale et secrétaire-
trésorière